

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration
de la Fondation du Lycée franco-japonais
Séance du 12 juin 2012

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, Coordonnateur régional, délégué de la direction de l'AEFE pour la zone Asie

1. **Ordre du jour** : le Président propose d'intervertir les points 4 et 3 compte tenu des contraintes d'emploi du temps de Monsieur TANI, membre invité en qualité d'auditeur. L'ordre du jour indiqué ci-après est adopté :

- (1) Adoption de l'ordre du jour
- (2) Adoption des comptes-rendus des deux réunions précédentes
- (3) Adoption du compte financier 2011
- (4) Décision modificative au budget 2012
- (5) Changement de responsables administratifs au 1^{er} septembre 2012
- (6) Questions diverses

2. **Compte rendu de la réunion précédente** :

Les comptes-rendus des deux dernières réunions du Conseil d'administration, en date du 14 février et du 27 mars 2012, sont adoptés à l'unanimité.

3. **Adoption du compte financier 2011** :

Le Secrétaire Général rappelle les points indiqués dans le rapport adressé en pièce annexe à la convocation de cette réunion :

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 a bien évidemment été très fortement impacté par les conséquences des graves événements qui ont eu lieu le 11 mars précédent.

Le budget initial avait été établi sur une base de 1050 élèves et devait dès le début de l'exercice comptable être fortement modifié. Une cellule de réflexion après séisme a été mise en place à l'initiative de Monsieur l'Ambassadeur afin de définir un plan de restructuration pour le lycée. Un premier compte rendu des mesures susceptibles d'être mises en place signalait dans son point 1 :

« *Besoin de financement (après économies sur le fonctionnement / masse salariale) :*

En 2011 (sur la base d'un effectif de 550 élèves jusqu'au 30 juin et de 750 élèves au 1^{er} septembre), économies envisagées sur le fonctionnement : diminution des crédits ouverts initialement de 30 % sur tous les comptes qui le permettent ; diminution de la masse salariale de 11 % pour le service général, de 37 % pour le service de restauration.

Besoin de financement après ces économies sur les dépenses de fonctionnement : 2.764.760 euros. »

Pour faire face à ce déficit prévisionnel, les mesures suivantes ont arrêtées :

- Annulation des provisionnements inscrits au budget 2011, soit 745 000 euros ;

- Décision de l'A.E.F.E. d'annuler la remontée de la participation de l'établissement à la rémunération des personnels résidents, soit 901 500 euros ;
- Report, sur les 5 exercices comptables suivants, du paiement du loyer annuel du site de Takinogawa (partie non acquise), soit 432 500 euros.

Au total ces mesures devaient permettre de limiter le déficit à environ 686 000 euros, soit, au taux du 31 mars 2001, 73 763 500 yens.

Le déficit réel au service général est de seulement 6 436 726 yens et de 942 383 yens pour les services spéciaux.

Ce résultat beaucoup moins déficitaire est lié au fait, encourageant, d'un effectif réel à la rentrée du mois de septembre 2011 d'environ 820 élèves pour une prévision de 750 inscrits.

Si l'effectif de la rentrée génère un certain optimisme pour les années à venir, comme cela a été signalé lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2012, la situation financière de l'établissement doit faire l'objet d'une vigilance sérieuse.

Gestion de l'établissement

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée utilise le logiciel de comptabilité GFC (gestion financière et comptable) dans sa version spécifique pour les établissements scolaires français à l'étranger. Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales les documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Un expert fiscal et comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales. Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

• L'impact des événements du mois de mars 2011

Au-delà des chutes d'effectifs, ce contexte a également influé sur la collecte du plan de contribution. Même si la baisse est nettement moindre que l'an passé, moins 2,5 millions de yens, il convient de souligner que lors de l'élaboration du plan de financement initial du projet immobilier, le montant total des sommes perçues annuellement au titre du plan de contribution devait permettre d'assurer le paiement des annuités de remboursement du capital emprunté, soit environ 118 000 000 de yens. Or la somme inscrit au budget 2012 est de 99 000 000 de yens. Pour rappel, le total encaissé à ce titre était de près de 200 millions de yens, il y a trois ans.

• Les points significatifs des résultats de l'exercice 2011

Pour les recettes réalisées au chapitre 706 (prestations de service), l'incidence des variations d'effectifs au cours de l'exercice induit une baisse de 27,5 % par rapport aux prévisions du budget initial.

Pour les dépenses, une gestion optimisée a été appliquée en veillant à maintenir les moyens pédagogiques. Quelques commentaires sur les dépenses en section de fonctionnement :

- Au chapitre 613 (locations), seules les dépenses liées au site de Ryuhoku sont imputées, le loyer de la partie louée à Takinogawa sera payé sur les cinq exercices à venir ;
- Le chapitre 624 (transports) présente une forte sous-consommation qui est la conséquence d'un nombre très limité de voyages scolaires ;

- Les chapitres 644 (rémunérations des personnels sous contrat local), 645 et 647(charges sociales de ces mêmes personnels) présentent globalement environ 10 % des crédits ouverts non utilisés. Sans l'incidence forte des variations du taux de change sur les sommes payées au compte 65734 (Remontées de l'ISVL), avec le départ de 2 personnels résidents, la masse salariale aurait baissée de près de 14% ;
- L'Agence a annulé, pour l'exercice 2011 la participation à la rémunération des personnels résidents, la somme imputée au compte 65781 correspond à la période du 01/01 au 31/03/2012, exercice pour lequel l'établissement devra acquitter cette participation. Il n'est pas inutile de rappeler que l'A.E.F.E. pour cet exercice 2012, a accordé une subvention d'investissement d'un million d'euros ;
- Le chapitre 666 (pertes au change) est supérieur au chapitre 766 (gain au change) de plus de 35 000 000 de yens ;
- Enfin, le compte 681571 (provisions pour grosses réparations) n'a fait l'objet d'aucun mandat suite aux décisions exposées en page 1.

- **Investissements financés par l'établissement**

Suite au cambriolage constaté sur le site de Fujimi, l'acquisition d'un nouveau coffre fort s'est avérée indispensable et a généré une dépense de 370 755 yens.

- **Dépenses financées par l'A.E.F.E.**

Au-delà de l'aide conséquente (plus de 900 000 euros) apportée avec l'annulation de la participation à la rémunération des résidents, l'aide de l'Agence est essentiellement de type social (bourses nationales).

Une autre subvention de 15 000 euros a permis au L.F.I.T. d'acquérir un équipement de visioconférence.

Le Président souhaite informer les membres présents que cette politique d'équipement va être rapidement étendue par les services de l'AEFE. Les nombreuses utilisations de ces outils vont vite se développer dans des domaines tels que : les examens, l'orientation, l'appariement de classes, etc.

- **Dépenses financées par le Gouvernement de Tokyo**

Depuis 2007, le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1^{er} mai et ne possédant pas la nationalité japonaise. Cette subvention, suite aux événements du mois de mars, est passée de 8,3 millions de yens l'an passé à un peu moins de 6,7 millions en 2011.

Conformément aux directives du Gouvernement de Tokyo qui prévoient que cette subvention ne peut financer que des dépenses pédagogiques réalisées au Japon, les fonds ainsi reçus ont été affectés au règlement d'une partie des rémunérations des personnels enseignants. Cette somme équivaut à la rémunération d'un poste d'enseignant à temps complet pour un an.

- **Provisions, reprises sur provisions**

Si les dernières provisions qui devaient être réalisées dans le cadre du projet immobilier ont été annulées, des reprises ont été réalisées à hauteur de près de 60 100 000 de yens.

D'autre part, suite au départ de deux personnels techniciens et de service régis par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991), des reprises sur provisions ont été réalisées pour leur payer leur prime de départ.

Le lycée a également provisionné les sommes prévues pour les personnels administratifs ou techniciens ou de service régis également par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991) et qui restaient en poste.

Pour les personnels enseignants employés avant 1991, il convient également de provisionner des sommes, uniquement dans l'hypothèse d'un licenciement économique.

III) Gestion comptable, trésorerie

Le bilan financier de l'exercice fait apparaître un résultat agrégé déficitaire de 7 379 109 de yens.

Après paiement des premiers acomptes pour les travaux réalisés sur le nouveau site de Takinogawa, le fonds de roulement s'élève à la date du 31 mars 2012 à la somme de 1 901 594 380 yens.

Ce montant sera débité des dépenses suivantes :

- paiements réalisés en 04 / 2012, travaux de Takinogawa : 750 millions ;
- derniers règlements à effectuer, travaux de Takinogawa : 325 millions ;
- facture pour le mobilier : 85 millions ;
- solde facture téléphonie : 7,2 millions ;
- solde facture matériels informatiques : 29,6 millions ;
- facture matériels scientifiques : 18 millions ;

Soit un total de 1 214 800 000 yens.

Il convient également de rappeler que le budget de l'exercice 2012 a été présenté en équilibre avec un prélèvement sur les provisions de près de 174 millions de yens.

Au-delà d'une indispensable rigueur dans la gestion financière, ceci confirme d'une part l'impérative nécessité de retrouver à moyen terme des effectifs garantissant l'équilibre financier de l'établissement et d'autre part qu'une hausse des droits de scolarité à compter du 1^{er} septembre 2013 sera bien nécessaire.

L'ensemble des équipements de qualité dont dispose le L.F.I.T. sur le nouveau site de Takinogawa ne peut qu'inciter à un certain optimisme.

Le Secrétaire Général indique que chacun des membres invités à cette réunion a pu prendre connaissance des deux rapports des auditeurs : Messieurs Patrick PARMENTIER et Masato TANI.

Au terme des échanges, le Président propose de voter. Le compte financier 2011 est adopté à l'unanimité.

4. Décision modificative au budget 2012 :

La très grande majorité des opérations d'ajustement budgétaire est liée à l'emménagement sur le nouveau site de Takiganowa.

Le Secrétaire Général les présente et se propose d'apporter les précisions nécessaires.

Après divers échanges, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité.

5. Changement de responsables administratifs au 1^{er} septembre 2012 :

Monsieur Jean Yves DE PARIS, Directeur du primaire, est remplacé par Monsieur Jacques HOUDOIN ;

Monsieur Philippe DUMAS, Secrétaire Général, est remplacé par Monsieur Rachid SALAMA ;

6. Questions diverses

➤ Questions présentées par le CCIFJ :

1/ initiative CCIFJ = tarif japonais. La CCIFJ propose officiellement de distinguer le tarif des japonais binationaux (non-français) de celui des étrangers tiers (non-français et non-japonais).

C' est une mesure d' avenir nous en sommes convaincus. (note ci-jointe).

Cette proposition de mise en place d'une nouvelle disposition tarifaire pourrait être examinée dans le cadre de la préparation de l'exercice 2013. Permettre la création d'un tarif intermédiaire "Nationaux" entre le tarif Etranger et le tarif Français nous apparaît comme une option pertinente. Elle existe d'ailleurs dans de nombreux établissements du réseau.

Après la présentation de cette proposition par Monsieur CHAUVEL, représentant de la C.C.I.F.J., le Président de l'A.P.E. – F.A.P.E.E. précise les raisons pour lesquelles il n'est pas favorable à cette évolution des tarifs des droits de scolarité.

Monsieur le Conseiller culturel propose qu'une étude soit menée afin de bien cerner l'ensemble des incidences générées par ces modifications tarifaires.

2/ communication du LFIT vers l'extérieur

- qu'en est-il aujourd'hui ? Peut-on avoir prochainement la présentation d'un plan de la part du service com ?

- media (ex : Japan Times, etc), revues institutionnelles (France Japon Eco, autres chambres de commerce, revue EBC, etc)

- brochure de communication a laisser dans tous les endroits ou les populations cibles sont présentes

- quel budget le LFIT va-t-il allouer a cette communication ? Quels objectifs en termes de recrutement d'élèves ? Quelle mesure (évaluation) de l'efficacité du service ?

- comment la CCIFJ peut-elle aider a cette communication ?

- nous vous proposons une interview de M. le Proviseur en discussion avec un ou des administrateurs de la CCIFJ (passage dans France Japon Eco) pour la rentrée 2012

- nous pourrions faire un encart régulier dans FJE d'ailleurs, pour véritablement institutionnaliser le FLIT et le rendre plus visible. Un espace géré par le LFIT, en accord avec la rédaction de FJE (proposition).

Un plan de communication a d'ores et déjà été rédigé et approuvé par la direction du LFIT en lien avec le service culturel de l'ambassade de France. Ce plan est dès à présent mis en application. Il concerne la fin de l'année 2011 - 2012 et trace la voie des actions qui devront être menées lors de l'année scolaire 2012 - 2013.

Les actions qui seront mises en route d'ici le mois de septembre 2012 seront les suivantes : mise en ligne d'un nouveau site internet, réalisation d'une plaquette d'information en français/anglais et en français/japonais tirées à 1500 exemplaires chacune, "inserts" presse dans les journaux suivants (édition spéciales "éducation") Métropolis, Eurobiz, Tokyo families et soutien à la création d'un site web d'anciens élèves.

Nous retenons avec attention les propositions de partenariat de la CCIFJ et la possibilité d'avoir un reportage ou espace réservé dans le France Japon Éco. Nous l'incluons bien volontiers dans notre planning actions et dans notre plan média global.

La CCIFJ pourrait aider à la réalisation de notre plan de communication en relayant nos actions via sa newsletter mensuelle et en communiquant sur son site institutionnel. Enfin, la Chambre de Commerce pourrait nous permettre de pénétrer plus facilement le marché des entreprises françaises présentes au Japon.

Le budget consacré à la communication était de 500 000 yens environ pour l'exercice 2012. Ce budget sera utilisé entièrement via l'impression de plaquettes de présentation du LFIT pour 75% du montant, les 25% restant serviront à faire de la publicité dans les magazines cités plus haut.

➤ **Questions présentées par les parents d'élèves :**

▪ **Questions de l'APE-fapée :**

1/ Où en est-on de l'accréditation du LFIT en tant que "Tokuzo" qui permettrait la collecte de dons spontanés dans un cadre fiscal favorable ?

Ce statut ne peut pas être attribué à la Fondation car elle ne relève pas de la qualification « d'utilité publique ».

Après discussion, les membres présents souhaitent que la réflexion soit poursuivie afin d'essayer d'obtenir l'autorisation, pour la Fondation, de recevoir des dons générant des avantages fiscaux pour les donateurs.

2/ A-t-on exploré les voies d'un assouplissement du cadre du Plan de Contribution pour y faire participer plus d'entreprises ?

Le plan de contribution est géré par l'école américaine en liaison avec les autorités locales. Elle en fixe les règles qu'il convient de respecter lors de l'adhésion.

3/ Peut-on engager des lycéens pour animer du périscolaire, par exemple pour gérer la bibliothèque parentale ?

Nous souhaitons que les activités périscolaires continuent d'être animées par des adultes comme cela a toujours été le cas dans la passé.

4/ Quelle est la réglementation en matière d'implantation commerciale sur notre site ? On note la présence d'un guichet automatique bancaire au sein de l'American School.

Cette demande ne nous a jamais été adressée. Nous pourrions nous renseigner plus avant sur la réglementation locale et sur la compatibilité avec la convention signée avec l'AEFE.

5/ Quelle est la politique de l'école envers des services de vacataires (orthophonie, psychologie, conseil) dans nos locaux ?

La politique du Lycée la matière est de n'accueillir -outre les activités scolaires- que des intervenants soit rémunérés par le Lycée soit bénévoles mais en aucun cas des activités commerciales ou privées indépendantes, conformément à notre statut d'établissement scolaire conventionné de l'AEFE et de fondation scolaire de droit local.

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la mutualisation des moyens, une plate forme régionale est en cours d'élaboration pour offrir aux établissements de la zone des possibilités d'intervention de spécialistes dans les domaines de la pédagogie, de l'orientation et autres.

6/ Le parc devant le LFIT est-il sous la responsabilité de Tokyo Gas ou de la mairie ? Peut-on obtenir qu'il soit plus accueillant, par exemple en le faisant recouvrir de gravier ?

Ce parc est placé sous la responsabilité de la municipalité de Kita-ku. Lors de nos échanges avec les autorités municipales nous ne manquerons pas d'évoquer ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, le Président fait adopter le calendrier des réunions de cette instance pour la prochaine année scolaire, 3 réunions :

- le jeudi 18 octobre 2012 ;
- le jeudi 14 février 2013 ;
- le jeudi 06 juin 2013 ;

Monsieur le Proviseur indique que la troisième semaine du prochain mois d'octobre sera le moment de l'inauguration officielle de l'établissement et qu'à cette occasion de nombreuses festivités seront organisées : tournois sportifs, concerts, présentations des activités pratiquées dans le cadre du périscolaire, etc.

Monsieur le Conseiller culturel précise qu'un télégramme diplomatique sera très prochainement adressé au Ministère des Affaires Etrangères afin de souligner l'importance de l'ouverture de ce nouveau lycée tout à fait intégré dans le réseau culturel.

Le Président de séance clôt la session à 20 H 10.

Pour le Président de séance
Le Secrétaire Général
Philippe DUMAS